

COMMUNE: SAINT-ESAIRE
 Nombre de: ... C.D.A. de SAINTES

Mode de scrutin des communes
 de moins de 1 000 habitants
 ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL
 MODÈLE A (a) B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUILLE DE PROCLAMATION
 annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS¹

Catégorie (M ou F)	NOM ET PRÉNOM (Cote 7 sur la carte électorale)	Date de naissance (au 01/01/00)	Nationalité (Préciser la date d'acquisition si le candidat est membre de l'étranger)	Scrutin (M ou F)
M	LUDINO Louis	03/01/1963	Française	103
F	TEUQUIER Sylvain	06/02/1973	Française	104
M	MUSTARD Jean	02/06/1957	Française	102
F	NEUBERTH Valérie	13/05/1964	Française	103

... Saint-Esprit ... 19 mars 2023

Le Maire:  Les membres du conseil municipal:  Les membres de bureau: 

1 - Pour une commune de 1000 habitants, il y a un conseiller municipal par groupe électoral (communes jumelées)
 La commune de moins de 100 habitants a un nombre de conseillers municipaux de 1 à 7
 Pour une commune de 100 à 499 habitants : un conseiller municipal
 Pour une commune de 500 à 999 habitants : deux conseillers municipaux
 Toutefois, en application de la loi n° 2011-987 du 17 septembre 2011 relative à l'égalité territoriale, la commune dispose de quatre conseillers municipaux si elle a une population de moins de 1000 habitants.

2 - Les communes de moins de 1000 habitants ont un conseil municipal composé de conseillers municipaux.
 3 - Les communes de moins de 1000 habitants ont une commune de moins de 1000 habitants.